

Nombre de membres		Séance du 26 février 2024	
en exercice: 9		L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée le 26 février 2024, s'est réunie sous la présidence de	
Présents : 7		Sont présents: Jean-Rémy BEC, Anne-Marie CONSTANS, Marie DAURIACH, Jérémy FOURCADIER, Jérôme MARTY, Benoît SOLIER, Francis TAURIAC	
Votants: 8		Représentés: Aurélie BOUISSOU par Anne-Marie CONSTANS	
		Excuses:	
		Absents: Mathieu RIFFAUD	
		Secrétaire de séance: Benoît SOLIER	

Le PV du conseil municipal du 08 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Objet: Demande de DETR 2024 pour la voirie communale - DE 2024 003

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant les demandes de subventions au titre de la DETR, suite à la loi des finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 (article 179).

Le conseil municipal décide de faire réaliser des travaux **de voirie communale**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le devis des travaux pour un montant HT de **33 716.23 €**,
- arrête le plan de financement de ce programme :

	Recettes HT	Dépenses HT
* Coût total des travaux HT :		30.671,00 €
* Subvention DETR (30 %).....	9.201,30 €	
* Autofinancement de la commune.....	21.469,70 €	
	30.671,00 €	30.671,00 €

- sollicite une subvention DETR pour financer ces travaux de voirie.
- déclare que les travaux seront réalisés en cours d'année 2024

Résultat du vote : Adoptée **Votants : 8** **Pour : 8** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Refus : 0**

Objet: Demande de subventions auprès de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron pour l'aménagement de l'ancien presbytère du Viala du Dourdou - DE 2024 004

Par délibération n°DE 2023 005 en date du 3 mars 2023, le conseil municipal a mis en oeuvre un projet d'aménagement de l'ancien presbytère du Viala-du-Dourdou pour un montant de 211 500 € HT et a demandé une subvention DETR auprès de l'Etat.

Par arrêté n°E 99 du 21 décembre 2023, une DETR de 68 000 € a été attribuée à la commune de Calmels et le Viala pour le financement de cette opération.

Toutefois, Madame la maire sollicite les Présidents de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron pour une étude attentive à sa demande de subvention, qui permettra de consolider la faisabilité financière de cette opération, afin que la municipalité puisse concrétiser cet aménagement structurant pour le village de Calmels et le Viala, qui pourra accueillir une famille avec enfants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT :	211.500,00
Etat- DETR acquise :	68.000,00
Région Occitanie :	31.725,00
Département Aveyron :	63.450,00
Commune :	48.325,00

Et autorise Mme La Maire a solliciter les demandes de subventions auprès de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: Demande de subventions pour l'aménagement d'espaces publics dans le cadre de l'opération "coeur de village " auprès des services de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron. - DE 2024 005

Par délibération n°DE 2023 004 en date du 3 mars 2023, le conseil municipal a mis en oeuvre un projet d'aménagement d'espaces publics dans le cadre de l'opération "Coeur de Village" pour un montant de 554 075.31 € HT et a demandé une subvention DETR auprès de l'Etat qui n'a pas abouti.

De ce fait, Madame la maire sollicite à nouveau les service de l'Etat et les Présidents de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron pour une étude attentive à sa demande de subventions, qui permettra de consolider la faisabilité financière de cette opération, afin que la municipalité puisse concrétiser cet aménagement structurant pour le village de Calmels et le Viala qui permettra de sécuriser le parking près de la mairie, de créer un wc public et de réaliser un chemin piétonnier entre le village et l'espace public avec aire de jeux. Les travaux sont prévus en deux tranches.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT :	554 075 € HT
Etat DETR (15%) :	83 111 €
Région Occitanie (25%):	138 519 €
Département Aveyron (25%):	138 519 €
Commune :	193 926 €

Et autorise Mme La Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Questions diverses :

Le Secrétaire



Le Maire

